

DEMANDE UNIQUE D'OUVERTURE DE SUCCESSION
à adresser au président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
(articles 4, 5 et 6 de la loi de pays n° 2018-4 du 28 mai 2018)

I- Cadre réservé au demandeur (Seules les personnes mentionnées ci-dessous peuvent faire cette demande avant le délai d'un an à compter du décès de l'intéressé)	
PERSONNES PHYSIQUES	
Conjoint (e) :	<input type="checkbox"/>
(à défaut) Concubin survivant :	<input type="checkbox"/>
Descendant en ligne directe (enfants, petits-enfants)	<input type="checkbox"/>
Ascendant en ligne directe (parents, grands-parents)	<input type="checkbox"/>
Collatéraux directs (frères, sœurs, oncle, tante, cousin, cousine)	<input type="checkbox"/>
AUTORITES COUTUMIERES Si la demande est effectuée au-delà du délai d'un an à compter de la date de décès	
Chef de clan :	<input type="checkbox"/>
A défaut de chef de clan :	
Chef de tribu :	<input type="checkbox"/>
Grand-chef :	<input type="checkbox"/>
Président du conseil des chefs de clan :	<input type="checkbox"/>
Informations sur le demandeur	
Date de naissance	Lieu de naissance :
Nom :	Prénom(s) :
Titre (Si la demande est effectuée par une autorité coutumière) :	
Adresse :	BP :
Code postal :	Commune :
Téléphone :	
Adresse mail :	

Informations sur le défunt

Sollicite l'ouverture de la succession de :

Nom :

Prénom(s) :

Titre coutumier (le cas échéant) :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Date de décès :

Lieu du décès :

Pièces et documents à fournir :

- 1- Copie intégrale d'acte de naissance du demandeur ou à défaut copie conforme du livret de famille du défunt ;
- 2- Copie du titre d'identité du demandeur (Carte nationale d'identité ou passeport) ;
- 3- Copie de l'acte de décès ;
- 4- Copie du ou des relevés d'identité bancaire (RIB) et postal du ou des comptes du défunt ;
- 5- Copie des documents relatifs aux couvertures sociales du défunt (CAFAT, mutuelles et organismes sociaux de couverture sociale.)
- 6- Copie de(s) carte(s) grise(s) du ou des véhicules du défunt et de tout document en rapport avec un crédit sur le véhicule ;
- 7- Copie du titre de propriété des biens immobiliers situés hors terres coutumières ;
- 8- Copie des procès-verbaux de palabre coutumier ou d'actes coutumiers portant sur les biens situés sur terres coutumières ;
- 9- et tout autre document pouvant justifier du patrimoine du défunt (permis de détention d'arme, carte d'immatriculation du navire, justificatif du portefeuille d'actions, contrat d'assurance-vie et tout document concernant les créances et dettes éventuelles du défunt).
- 10- autres.

A..... le.....

Signature du demandeur

II- Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

Visa :

OBSERVATIONS :

Inventaire successoral du :

Retour inventaire successorale transmis à l'OPC le :